



**Procès-verbal des délibérations du conseil municipal  
de la commune de Kunheim  
de la séance du **jeudi 8 décembre 2022****

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie de Kunheim, le 8 décembre 2022, à 20 heures 15, sous la présidence de Jill Köppe-Ritzenthaler, maire.

Liste des présents - 13 membres : Jill Köppe-Ritzenthaler, Éric Scheer, Sophie Edel, Joël Obrecht, Isabelle Beyer, Christiane Krem, Daniel Haydl, Thomas Bollenbach, Sylvie Urban, Michèle Haag, Delphine Maraget, Virginie Laissus, Guillaume Chatton.

Liste des absents excusés et représentés - 4 membres : Didier Weisheimer, Anne Catherine Buob, Yannick Schwartz, Nicolas Cordonnier

Liste des excusés arrivés en retard - 1 membre : Christiane Krem, (point 3)

Liste des absents non représentés - 2 membres : Hervé Sieber, Céline Fischer

Procurations – 4 : Sylvie Urban, Christiane Krem, Delphine Maraget, Sophie Edel

Quorum : 10 membres - atteint

Est désigné à l'unanimité secrétaire de séance : Michèle Haag

Secrétaire de séance auxiliaire : Carine Ielmini

### Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 novembre 2022
2. Valorisation de l'espace de rencontre Jules Verne : avenant 1 au lot n°1 du marché de travaux
3. Budget 2022 : décision modificative n°3
4. Autorisation budgétaire 2023
5. Orientations budgétaires 2023
6. Projet d'urbanisation OAP (orientation d'aménagement et de programmation) – zone 1AUa1 du PLUi : cession de terrains
7. DETR 2023 : validation des projets éligibles et des plans de financement correspondants
8. Forêt communale : programme de travaux 2023 et état d'assiette des coupes 2024
9. Eau potable : rapport d'activité 2021 du SIAEP (syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable) de la Plaine du Rhin
10. Compte rendu des commissions communales et des structures intercommunales
11. Délégations du conseil au maire : décisions prises par délégation
12. Déclarations d'urbanisme
13. Divers

## **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 novembre 2022**

Le compte-rendu de la séance du 24 novembre 2022 a été diffusé et affiché le 29 novembre 2022.

Le procès-verbal, distribué aux conseillers municipaux le 2 décembre 2022 en même temps que la convocation et transmis le 5 décembre 2022 en Préfecture, **est approuvé à l'unanimité** des conseillers municipaux présents à la séance.

## **2. Valorisation de l'espace de rencontre Jules Verne : avenant 1 au lot n° 1 du marché de travaux**

**Jill Köppe-Ritzenthaler** présente au conseil les termes de l'avenant n°1 au lot 1 « VRD – aménagements qualitatifs » attribué à l'entreprise TRADEC, du marché de travaux de l'opération de valorisation de l'espace de rencontre Jules Verne.

La présente modification n°1 a pour objet la modification du montant du marché, liée notamment à :

### **A. La réalisation de prestations complémentaires à la demande du Maître d'Ouvrage**

- L'ajout d'un puits perdu, diamètre 1500, pour tenir compte de l'augmentation de surface de collecte (carrefour rue de Casteljaloux).
- L'aménagement d'une zone de pavage suite à l'observation de franchissement de véhicules lourds.

### **B. La modification de prestations pour raisons techniques**

- L'adaptation du dallage sur la terrasse d'accès à la salle de sports avec mise en place de natte drainante et gravillons.
- Les modifications de grille et de seuil de l'entrée de la salle de sports.

### **C. La modification de prestations dues à des aléas et adaptations de chantier**

- La suppression des siphons amiantés au carrefour rue de Casteljaloux et leur remplacement avec déconnexion du réseau unitaire et création d'un puits perdu diamètre 1500 mm complémentaire.
- La mise en place de 3 puits perdus complémentaires (évacuation des eaux de la terrasse d'accès à la salle de sports, évacuation des eaux pluviales de ruissellement du parvis devant l'école, évacuation des eaux pluviales devant la rampe d'accès PMR).
- La mise en place d'un tampon à remplissage de pavés sur puits perdu devant l'école.
- Les terrassements à l'aspiratrice pour abaissement des branchements d'eau potable réalisés dans le cadre d'un autre marché.
- La modification de la partie supérieure d'un regard pour éviter les bordures de trottoir.
- L'ajustement des quantités en plus et en moins en fonction de celles effectivement réalisées.

Les prix unitaires nouveaux sont directement intégrés dans le devis estimatif de la modification n°1 détaillée ci-après :

Récapitulatif général								
	Montants marché				Nouveaux montants marchés			
	Montant Marché	Montant marché part Commune	Montant Marché Part Com Com budget EU	Montant Amendé Part Com Com budget EP	Nouveau montant	Nouveau montant part Commune	Nouveau montant part Com Com budget EU	Nouveau montant part Com Com budget EP
<b>PARTIE VRD</b>								
Prestations générales	6 880,00 €	6 130,00 €	750,00 €		6 880,00 €	6 130,00 €	750,00 €	
Voirie	109 625,00 €	106 580,00 €	1 475,00 €	1 570,00 €	109 086,25 €	106 361,25 €	1 475,00 €	1 230,00 €
Asst pluvial	26 980,00 €	12 940,00 €		14 040,00 €	39 366,00 €	13 400,00 €		25 966,00 €
Asst EU brcht espace rencontre	6 395,00 €	6 395,00 €			6 293,00 €	6 293,00 €		
Asst EU réseau principal	4 800,00 €		4 800,00 €		5 870,00 €		5 870,00 €	
Asst EU brcht salle fêtes	1 510,00 €	1 510,00 €			1 166,00 €	1 166,00 €		
Branchement AEP	2 010,00 €	2 010,00 €			3 295,00 €	3 295,00 €		
<b>SOUS TOTAL HT partie VRD</b>	<b>158 200,00 €</b>	<b>135 565,00 €</b>	<b>7 025,00 €</b>	<b>15 610,00 €</b>	<b>171 956,25 €</b>	<b>136 645,25 €</b>	<b>8 095,00 €</b>	<b>27 216,00 €</b>
<b>PARTIE AMÉNAGEMENTS QUALITATIFS</b>								
BORDURE ET REVETEMENT	103 324,00 €	103 324,00 €			101 925,00 €	101 925,00 €		
SERRURERIE METALLIQUE	3 665,00 €	3 665,00 €			3 010,00 €	3 010,00 €		
MOBILIER URBAIN	21 670,00 €	21 670,00 €			21 758,00 €	21 758,00 €		
<b>SOUS TOTAL HT partie aménagements qualitatifs hors PSE</b>	<b>128 659,00 €</b>	<b>128 659,00 €</b>			<b>126 693,00 €</b>	<b>126 693,00 €</b>		
<b>TOTAL HT lot 1 hors PSE</b>	<b>286 859,00 €</b>	<b>264 224,00 €</b>	<b>7 025,00 €</b>	<b>15 610,00 €</b>	<b>298 649,25 €</b>	<b>263 338,25 €</b>	<b>8 095,00 €</b>	<b>27 216,00 €</b>
<b>PSE PARTIE AMÉNAGEMENTS QUALITATIFS</b>								
BORDURE ET REVETEMENT	2 860,00 €	2 860,00 €			6 112,00 €	6 112,00 €		
<b>TOTAL HT lot 1 PSE</b>	<b>2 860,00 €</b>	<b>2 860,00 €</b>			<b>6 112,00 €</b>	<b>6 112,00 €</b>		
<b>TOTAL AVEC PSE</b>	<b>289 719,00 €</b>	<b>267 084,00 €</b>	<b>7 025,00 €</b>	<b>15 610,00 €</b>	<b>304 761,25 €</b>	<b>269 450,25 €</b>	<b>8 095,00 €</b>	<b>27 216,00 €</b>

### Montant de la modification et nouveau montant du marché

Montant du marché initial : 289 719,00 € HT

Montant de la modification n°1 du marché : 15 042,25 € HT

Nouveau montant du marché : 304 761,25 € HT soit + 5,192 %

Entendu ce qui précède,

Vu l'accord préalable des services de la communauté de communes du Pays Rhin-Brisach du 6 décembre 2022,

après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **approuve** les travaux supplémentaires à l'origine du présent avenant, principalement à la charge de l'intercommunalité,
- **approuve** l'avenant n° 1 du lot 1 « VRD – aménagements qualitatifs » au marché de travaux de l'opération de valorisation de l'espace de rencontre Jules Verne tel que récapitulé dans le tableau ci-avant, pour un montant de 15 042,25 € HT, ce qui porte le montant total du marché à 304 761,25 € HT,
- **s'engage** à inscrire les crédits nécessaires au budget de la commune de Kunheim,
- **autorise** la maire ou son représentant à signer toutes les pièces en rapport avec la présente délibération.

### 3. Budget 2022 : décision modificative n°3

Jill Köppe-Ritzenthaler informe le conseil municipal, qu'après vérification des crédits inscrits au budget 2022, en raison du nombre limité de modifications et de l'inscription des reports de l'exercice 2021 au budget primitif 2022, elle ne présente pas de budget supplémentaire.

Elle présente aux conseillers la situation comptable prévisionnelle au 8 décembre pour l'exercice 2022. Afin de faire face aux dépenses restant à couvrir d'ici la fin de l'année, sur proposition de la maire, après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité vote les ajustements de crédits suivants :

	fonctionnement	crédits		
		inscrits	ajustement	après DM
	dépenses			
C.011	charges à caractère général			
60623	alimentation	8 000	3 000	11 000
60628	autres fournitures non stockées	10 000	500	10 500
60632	fournitures de petit équipement technique	20 000	20 500	40 500
60633	fournitures de voirie	5 000	500	5 500
60636	habillement	4 000	1 300	5 300
60668	autres fournitures non stockées	0	300	300
61358	locations mobilières	1 800	500	2 300
615221	entretien et réparation de bâtiments publics	40 000	-10 000	30 000
615228	entretien et réparation sur autres bâtiments	49 000	-29 000	20 000
615232	entretien et réparation sur réseaux	19 500	-17 000	2 500
61524	entretien et réparation bois et forêts	4 000	900	4 900
61551	entretien et réparation de matériel roulant	10 000	14 000	24 000
61558	entretien et réparation sur autres biens	16 000	-10 000	6 000
6168	autres primes d'assurance	2 800	500	3 300
617	études et recherches	18 000	-10 000	8 000
6228	rémunération d'intermédiaires et honoraires	1 000	2 000	3 000
6238	publications, relations publiques	4 200	5 000	9 200
6248	transports de biens et collectifs	1 000	4 500	5 500
6284	redevance pour services rendus	3 300	300	3 600
	sous-total chap 011	217 600	-22 200	195 400
C.012	charges de personnel et assimilés			
6218	autre personnel extérieur	19 000	30 000	49 000
6336	cotisations CDG68/CNFPT	16 000	-4 000	12 000
64111	personnel titulaire - rémunération principale	344 200	-27 250	316 950
64118	personnel titulaire - autres indemnités	54 700	24 350	79 050
64131	personnel non titulaire - rémunérations	128 100	3 400	131 500
64132	personnel non titulaire - SFT et indemn	700	350	1 050
64138	personnel non titulaire - primes et autres indem	18 000	10 900	28 900
64171	apprentis - rémunérations	19 000	800	19 800
6457	cotisations sociales liées à l'apprentissage	200	50	250
	sous-total chap 012	583 900	38 600	638 500
65138	autres secours	0	1 825	1 825
65313	cotisations de retraite des élus	3 000	75	3 075
6553	service d'incendie	35 500	550	36 050
6558	autres contributions obligatoires	0	1 400	1 400
65811	droits d'utilisation informatique	4 900	300	5 200
65818	autres redevances pour concessions	4 900	1 000	5 900
	sous-total chap 65	48 300	5 150	53 450
66111	intérêts réglés à l'échéance	23 500	2 800	26 300
6688	autres charges financières	5 500	800	6 300
	sous-total chap 66	29 000	3 600	32 600
	<i>total dépenses de fonctionnement</i>	<b>878 800</b>	<b>25 150</b>	<b>919 950</b>
	fonctionnement			
	recettes	inscrits	ajustement	après DM
7067	redevances et droits des services périscolaires	105 000	22 650	127 650
73212	dotation de solidarité communautaire	42 200	-6 220	35 980
73223	fonds départemental des DTMO	36 758	8 720	45 478
	<i>total recettes de fonctionnement</i>	<b>183 958</b>	<b>25 150</b>	<b>209 108</b>

investissement		crédits		
	dépenses	inscrits	ajustement	après DM
2128	autres agencements et aménagements	10 500	2 100	12 600
21318	construction autres bâtiments publics	302 200	-26 600	275 600
21534	réseaux d'électrification	3 000	8 000	11 000
21578	autre matériel technique	0	11 500	11 500
2188	autres immobilisations corporelles	8 000	5 000	13 000
4581124	travaux pour compte de tiers	61 480	-15 000	46 480
4581125	travaux pour compte de tiers	32 675	15 000	47 675
45821	travaux pour compte de tiers	0	22 734	22 734
	<i>total dépenses d'investissement</i>	<b>417 855</b>	<b>22 734</b>	<b>440 589</b>
	<b>recettes</b>			
4582121	travaux pour compte de tiers	0	22 734	22 734
	<i>total recettes d'investissement</i>	<b>0</b>	<b>22 734</b>	<b>22 734</b>

#### 4. Autorisation budgétaire 2023

L'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que, jusqu'à l'adoption du budget primitif, la maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

En l'absence de cette autorisation, toute dépense d'investissement nouvelle, quel qu'en soit le montant, devrait être présentée, pour approbation au conseil municipal. Cette autorisation budgétaire ne vaut que pour les crédits nouveaux et ne concerne pas les opérations engagées en année N-1, mais non encore mandatées (restes à réaliser).

Vu l'article précité,

Considérant le budget principal voté par chapitre, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité **autorise** la maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 jusqu'à l'adoption du budget primitif 2023, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2022 aux chapitres suivants notamment pour les travaux ou opérations ci-après :

- 20 : immobilisations incorporelles :  $27\,000 * 25\% = 6\,750$  €  
(frais d'étude et d'assistance à maître d'ouvrage pour les réhabilitations de bâtiments communaux et la voirie).
- 21 : immobilisations corporelles :  $542\,465 * 25\% = 135\,616,25$  €  
(stores pare-soleil de la mairie – portail des ateliers – divers achats de matériels et outillage – éclairage des courts de tennis – extension de la vidéoprotection – abribus rue du Rhin – signalétique – nouveau serveur mairie et réorganisation du réseau informatique).
- 23 : immobilisations en cours :  $777\,420 * 25\% = 194\,355$  €  
(avenants sur marchés en cours – travaux de réhabilitation énergétique de l'école maternelle – rénovation de l'éclairage public au centre du village).

#### 5. Orientations budgétaires 2023

Jill Köppe-Ritzenthaler rappelle la réunion du 1<sup>er</sup> décembre 2022 et présente en séance les principales orientations budgétaires recensées pour 2023.

Entendu les explications fournies, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité **arrête** la liste provisoire des principales orientations budgétaires 2023 comme suit, afin de permettre leur chiffrage avant arbitrage par la commission des finances et inscription au budget 2023 :

<b>Bâtiments</b>	<b>OB 2023</b>
<b>Sous-sol boulangerie</b>	
Ravalement façades du bâtiment	26 400 €
Rénovation de la cour	26 400 €
<b>Mairie</b>	
stores pare-soleil	15 200 €
<b>Atelier</b>	
Agrandissement portail rue des Vosges	10 000 €
Création plate-forme béton	16 060 €
<b>Ecole maternelle</b>	
assistance à maître d'ouvrage	
Travaux de rénovation	66 000 €
Réfection de la cour	
<b>AEK</b>	
Transformation de la terrasse en local	72 000 €
Rénovation (ou changement) de sol	
<b>Salle Kegreiss</b>	
Nouveaux moteurs des stores	3 000 €
Création d'un studio	40 200 €
Rénovation de l'appartement	63 000 €
<b>Salle de sports</b>	
Habilage WC suspendus	2 300 €
Treuils électriques relevage panneaux de basket	6 500 €
<b>autres</b>	
TCK - mise aux normes accessibilité	18 000 €
TCK - éclairage courts extérieurs	11 300 €
Protection de la fresque (parois Nord et Sud)	
56a, rue Principale - changement des fenêtres	15 000 €
<b>Vidéoprotection</b>	
Rénovation des installations	
Rajout vidéoprotection place du tertre	
Rajout vidéoprotection pav schweitzer/tennis/point vert	15 100 €
<b>Travaux de voirie</b>	
Place du tertre	
réparation trottoirs et voirie Pêcheurs/Forge/Vignes/Béghin	33 900 €
Réparation Plateau Rue de Colmar	4 200 €
Espace Jules Verne	
Abribus rue du Rhin (3)	23 100 €
Panonceaux Signalisation Informations Locales caissons ARIANE	5 600 €
Etude de sécurité traversée aggro RD4	7 000 €
fil d'eau rue Principale + marquages + plateaux	14 200 €
<b>Eclairage public</b>	
Éclairage public centre rue Principale	30 000 €
Éclairage public autres rues	4 800 €
Relevés topo réseaux sensibles	12 000 €
<b>Point vert et points d'apport volontaire</b>	
aménagement place de stationnement PL	7 800 €
<b>Actions en faveur des énergies renouvelables</b>	
Etude chaufferie centrale	6 720 €
<b>Espaces verts - Espaces de loisirs</b>	
Signalétique diverse (exposition/vitrine/halte nautique/chemin biodiversité/entrée sud/roselière)	
Outils (souffleur - désherbeur thermique - broyeur)	18 000 €
<b>Biens immobiliers</b>	
achats de terrains (provision)	
<b>Biens mobiliers et informatiques</b>	
nouveau serveur mairie + divers	15 000 €
Réorganisation du réseau informatique	10 000 €
<b>totaux provisoires</b>	<b>598 780 €</b>

## **6. Projet d'urbanisation OAP (orientation d'aménagement et de programmation) – zone 1AUa1 du PLUi : cession de terrains**

Jill Köppe-Ritzenthaler rappelle la délibération du 15 septembre 2022 par laquelle le conseil municipal décidait de :

- **donner un accord de principe** dans le cadre de l'aménagement de la Zone à urbaniser 1AUa1, rue des champs – rue des Lilas à la cession de terrains communaux, d'une surface d'environ 50 ares, issue des parcelles 239 et 432 en section 23, nécessaire à l'aménagement de cette zone conformément aux stipulations du PLUi,
- **retenir** le projet urbanistique présenté par la société OLISTER (Groupe SOVIA),
- **conditionner** la validation de ce choix à l'accord ultérieur entre la commune et la société sur le prix définitif de vente de ces terrains après avis du service des Domaines. A titre indicatif, une proposition de 6 000 euros/are (six mille euros/are) a été formulée par la société SOVIA.

L'avis des Domaines a été sollicité le 10 octobre 2022 mais aucune estimation n'a été communiquée à la date de la séance.

Il est précisé que l'avis des Domaines est facultatif pour les cessions d'immeubles des communes de moins de 2 000 habitants.

Afin de ne pas retarder davantage le projet, considérant que le prix proposé par la société OLISTER, au vu des prix pratiqués pour des projets similaires créés dans des collectivités voisines, des contraintes d'urbanisation de la zone considérée, de la configuration de la voirie nécessaire à la desserte, du caractère social des logements à bâtir et du respect environnemental du projet présenté par rapport aux lotissements voisins,

Vu l'avis du service des domaines sollicité le 10 octobre 2022 et resté sans réponse,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **accepte** de céder à la société OLISTER (Groupe SOVIA) les terrains sis en section 23, lieudit Hintermdorf, parcelles 239 et 432 correspondant à la totalité de la zone 1AU1a ainsi qu'à environ 240 m<sup>2</sup> de zone UE pour permettre la création d'une zone de retournement, et provisoirement numérotés comme suit
  - pour la parcelle 239 : environ 47 ares 63 centiares – provisoirement b/110
  - pour la parcelle 432 : environ 1 are 64 centiares – provisoirement c/110
  - soit une contenance totale d'environ 49 ares 27 centiares
  - au prix de vente de 6 000 € l'are,
- **charge** la maire ou son représentant d'engager toutes les démarches administratives préalables à cette cession,
- **autorise** la maire ou son représentant à signer l'acte de vente qui sera confié à l'étude notariale « SELARL Joanne Albrecht et Guillaume Hauptmann, notaires associés » à Jepsheim, ainsi que tous documents en rapport avec la présente délibération,
- **dit** que tous les frais susceptibles de découler de la présente délibération seront à la charge de l'acquéreur.

## 7. DETR 2023 : validation des projets éligibles et des plans de financement correspondants

Jill Köppe-Ritzenthaler informe les conseillers que la commune de Kunheim demeure éligible à la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) pour certains travaux ou équipements. Chaque année une liste des travaux éligibles assortis des taux de subvention correspondants est arrêtée par les services de la Préfecture.

Parmi eux figurent les travaux visant à favoriser l'usage des véhicules électriques, notamment les bornes de recharge de ces véhicules électriques.

Il est proposé aux conseillers d'approuver le projet d'installation de bornes de recharge de véhicules électriques en centre village – place du Tertre et de valider le plan de financement permettant de solliciter les subventions au titre de la DETR et de la Région.

- o coût estimé des travaux : **22 200 € HT soit 26 640 € TTC**

Le devis de travaux ne prévoit cependant pas l'éventualité de l'installation nécessaire d'un nouveau transformateur électrique et d'un nouvel abonnement au tarif jaune pour permettre le bon fonctionnement de ces bornes.

Entendu ce qui précède, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité **décide** de reporter sa décision d'installation de bornes électriques afin d'affiner la partie technique de l'opération et **renonce**, de fait, à solliciter la DETR 2023 au titre de ce projet au vu de la date butoir de dépôt des dossiers.

## 8. Forêt communale : programme de travaux 2023 et état d'assiette des coupes 2024

Eric Scheer présente le programme des travaux forestiers pour l'année 2023.

EXPLOITATION			
	Vente sur pied	Bois façonnés	TOTAL
<b>RECETTES PREVISIONNELLES 2023</b>	2 430 €	22 600 €	25 030 €
DEPENSES 2023 (TTC)		- 13 650 €	- 13 650 €
Dont parc à grumes 6 000 (TTC)			
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>2 430 €</b>	<b>8 950 €</b>	<b>11 380 €</b>
PROGRAMME DE TRAVAUX 2023			
Entretien (TTC)			- 1 034 €
Entretien (TTC) (hors délimitation et sécurisation des lots)			- 1 034 €
Investissement (TTC)			- 8 268 €
FCTVA (0,16404 x 8 268 )			1 356 €
<b>RESULTAT GLOBAL TTC (*) voir détail ci-dessous</b>			<b>- 7 946 €</b>

(\*) :- 1 034 – 8 268 + 1 356 = - 7 946



Entendu ce qui précède, vu les documents présentés par l'ONF, sur proposition de **Eric Scheer** après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **décide** de supprimer totalement des travaux forestiers l'entretien du parcellaire qui représente 1 820 € HT, ce qui fera passer le devis de 14 952 € HT à 13 132 € HT,
- **approuve** la prise en charge de la sécurisation des coupes d'arbres d'un diamètre supérieur à 30 cm dans les coupes vendues (pour 1 533,53 € HT) en rappelant notre demande formulée par courrier auprès de l'ONF de veiller au contrôle de ces interventions pour éviter tous risques collatéraux pour les adjudicataires,
- **approuve** le programme des actions pour l'année 2023, qui s'élève donc à **8 400 € HT**, dont **7 530 € HT** en investissement et **870 € HT** en fonctionnement,
- **approuve** le programme des travaux d'exploitation, qui s'élève à **12 270 € HT** soit **14 724 € TTC** pour l'ONF et **5 000 € HT** soit **6 000 € TTC** pour le Syndicat de Gestion du Parc à Grumes d'Andolsheim
- **prend acte** du devis de travaux proposé par l'ONF, qui s'élève à **22 952,52 € TTC** dont **14 684,40 € TTC** en fonctionnement et **8 268,12 € TTC** en investissement,
- **charge** la maire ou son représentant de signer tout acte en rapport avec la présente délibération.

**Forêt communale – état d'assiette des coupes 2024** : pour mémoire, par délibération du 8 décembre 2016, le conseil municipal a émis un avis favorable au plan d'aménagement forestier 2017 – 2036 préparé par l'ONF selon les lignes directrices fixées par la commune, et qui intègre les préconisations propres à Natura 2000.

Ce plan d'aménagement prévoit, sur une période de 20 années, que la forêt communale (176,10 ha) fera l'objet des mesures suivantes :

- 13,49 ha seront parcourus par des coupes d'amélioration
- 5,89 ha bénéficieront de travaux sylvicoles
- 96,42 ha bénéficieront d'un traitement irrégulier
- 51,96 ha resteront en attente
- 8,34 ha seront laissés hors sylviculture

Dans ce cadre l'état d'assiette des coupes 2024, concerne :

- Canton des Iles du Rhin – parcelles n° 34 et 36 : coupes irrégulières
- Canton de la Hardt – parcelle n° 18 : coupes irrégulières.

Le conseil **prend acte** de cette information et **approuve** l'état d'assiette des coupes 2024.

#### **9. Eau potable : rapport d'activité 2021 du SIAEP (syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable) de la Plaine du Rhin**

La **maire** rappelle la délibération du 9 décembre 2021 présentant le rapport annuel 2020 relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable et présente le rapport 2021 transmis par le Syndicat d'eau de la Plaine du Rhin.

Le rapport détaillé est tenu à la disposition du public par les mairies concernées.

Le Syndicat d'eau est un EPCI (établissement public de coopération intercommunale) regroupant 17 communes et qui dessert environ 20 912 habitants, représentant 8 755 abonnés.

963 429 m<sup>3</sup> d'eau ont été vendus au cours de l'exercice 2021 (967 496 en 2020).

Le linéaire du réseau de canalisations du service est d'environ 190 km.

16 analyses bactériologiques d'eau ont été réalisées sur le réseau desservant l'agglomération de Kunheim. L'analyse a révélé une eau de très bonne qualité microbiologique. Eau dure (calcaire) et légèrement incrustante, bien protégée des apports en nitrates. Certains pesticides recherchés ont été détectés à l'état de traces, inférieures à la limite de qualité. En conclusion l'eau distribuée sur la commune est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur. Son PH est de 7,4.

L'évolution de la teneur en nitrates pour une norme qui limite à 50 mg de nitrates par litre est de :

2009	2010/ 2011	2012	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
18 à 19	18	16	17 à 18	16,3 à 17	16,3 à 18	17 à 18	16 à 17	15,6 à 15,9	15,8 à 16	15,8 à 17

Le nombre des abonnés de Kunheim est en légère augmentation :

2009	2010	2011	2012	2014	2015	2016	2017/ 2018	2019/ 2020	2021
609	628	637	632	(686)	649	656	665	673	695

Une facture d'eau type, pour une consommation de 120 m<sup>3</sup> est de 220,50 € soit 1,84 €/m<sup>3</sup> TTC.

Le conseil municipal **prend acte** de ces informations.

#### **10. Compte rendu des commissions communales et des structures intercommunales**

##### **Commissions communales**

30.11.22	E. Scheer	Groupe de travail école maternelle
01.12.22	J. Köppe-Ritzenthaler	Réunion OB 2023
05.12.22	J. Köppe-Ritzenthaler	Commission KPE
05.12.22	I. Beyer	Réunion calendrier
07.12.22	I. Beyer	Commission manifestations

##### **Structures intercommunales**

15.11.22	E. Scheer	Comité syndical du Syndicat mixte des cours d'eau et des canaux de la plaine du Rhin
29.11.22	J. Köppe-Ritzenthaler	SYMATAK
29.11.22	S. Edel	Réunion association des Maires et Adjointes du Pays de Brisach
30.11.22	J. Köppe-Ritzenthaler	Comité syndical du SCoT à Wintzenheim
05.12.22	J. Köppe-Ritzenthaler	Conférence des maires
07.12.22	J. Köppe-Ritzenthaler	Réunion transports

#### **11. Délégations du conseil au maire : décisions prises par délégation**

Dans le cadre de la délégation du conseil (article L 2122-22 du CGCT) la maire informe les conseillers :

**Droit de préemption :** Jill Köppe-Ritzenthaler informe les conseillers que, en lien avec le Président de la com com Pays Rhin-Brisach, elle a renoncé à faire valoir le droit de préemption de la commune, sur :

- un immeuble bâti rue des Pâquerettes
  - un immeuble bâti rue de la Forge
- ces biens ne revêtant aucun intérêt public, ni par leur nature ni par leur situation.

## 12. Déclarations d'urbanisme

Joël Obrecht rend compte des dossiers d'urbanisme suivants :

les demandes de permis de construire de :

- **Dominique Ritzenthaler** pour la construction de deux maisons accolées au Romerfeld, section 1 parcelle 224, en zone UB c-e,
- **Pascal Ritzenthaler** pour la transformation d'une annexe en logement au 92, rue des Vosges, en zone UB.

la déclaration préalable déposée par :

- **Serge Deiber** pour le remplacement des tuiles et isolation sous toiture ainsi que le rajout d'une fenêtre de toit au 5, rue du Nord.

## 13. Divers

### a) Calendrier :

- Prochaine séance du conseil municipal : **jeudi 26 janvier 2023 à 20 heures 15**

b) Résultats de la vente de bois : 22 lots tous vendus au dessus de la mise à prix pour un total de 1 520 euros.

### c) Présentation du calendrier prévisionnel des réunions 2023 : reporté

d) Groupe de travail futurs aménagements et équipements halte nautique : la Région Grand Est travaille sur un projet de restauration de la navigation du canal Rhône au Rhin déclassé dans sa partie nord qui intègre la halte nautique de Kunheim.  
Le groupe de travail est composé provisoirement de Sophie Edel, Isabelle Beyer, Daniel Haydl, Guillaume Chatton.

e) Passation de commandement du corps des sapeurs-pompiers : le chef de corps **Pascal Roeder** passera le commandement du corps de SP à **Jean-Paul Ritzenthaler** lors d'une cérémonie organisée samedi 6 mai 2023 après-midi.

**L'ordre du jour étant épuisé, la maire clôt la séance à 23 heures 45**

La maire,



Jill Köppe-Ritzenthaler

La secrétaire de séance,



Michèle Haag

**Approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal  
de la commune de Kunheim  
du 8 décembre 2022 – 13 membres présents**

**Rappel des points à l'ordre du jour de la séance :**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 novembre 2022
2. Valorisation de l'espace de rencontre Jules Verne : avenant 1 au lot n°1 du marché de travaux
3. Budget 2022 : décision modificative n°3
4. Autorisation budgétaire 2023
5. Orientations budgétaires 2023
6. Projet d'urbanisation OAP (orientation d'aménagement et de programmation) – zone 1AUa1 du PLUi : cession de terrains
7. DETR 2023 : validation des projets éligibles et des plans de financement correspondants
8. Forêt communale : programme de travaux 2023 et état d'assiette des coupes 2024
9. Eau potable : rapport d'activité 2021 du SIAEP (syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable) de la Plaine du Rhin
10. Compte rendu des commissions communales et des structures intercommunales
11. Délégations du conseil au maire : décisions prises par délégation
12. Déclarations d'urbanisme
13. Divers

NOM PRENOM	QUALITE	SIGNATURE	PROCURATION
KÖPPE-RITZENTHALER Jill	Maire		
SCHEER Eric	Adjoint		
EDEL Sophie	Adjointe		
OBRECHT Joël	Adjoint		
BEYER Isabelle	Adjointe		
WEISHEIMER Didier	Adjoint		à Sylvie Urban
KREM Christiane	conseillère		
HAYDL Daniel	conseiller		
BOLLENBACH Thomas	conseiller		
URBAN Sylvie	conseillère		
BUOB Anne-Catherine	conseillère		à Christiane Krem
SIEBER Hervé	conseiller		/
HAAG Michèle	conseillère		
MARAGET Delphine	conseillère		
LAISSUS Virginie	conseillère		
FISCHER Céline	conseillère		/
SCHWARTZE Yannick	conseiller		à Delphine Maraget
CHATTON Guillaume	conseiller		
CORDONNIER Nicolas	conseiller		à Sophie Edel